

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9818

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : Depart négociation

Nom & Prénom : KHALIL

IBRATI

Date de naissance : 01/09/1975

Adresse : 18 Rue Hassan II Casablanca, 2663

N° 3, Casablanca

Tél. : 0661281280 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR HADDOU BOUALEM
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSEMENT
CASABLANCA

Date de consultation : 04/03/2012

DR 71.06.57.04

Nom et prénom du malade : ICHAZIL IBRATI Age : _____

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie : H.T.A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent(e) : ICHAZIL IBRATI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/03/2021	02	15000		INP : 0910701516
				HADDOU BUALEM GENERALE FERMENTE

EXECUTION DES ORDONNANCES CASABLANCA 21.06.57.04

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	CCN 06 11 Montant de la Facture
pharmacie Belhadj BELHADJ S. DR en Pharmacie 2. Rue Lamennais France Ville 41 en Part : 98.00.34 - Cachet	04/03/2020	1083,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan radiologique.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur HADDOU BOUALEM
MEDECINE GENERALE
Expert Assermenté près les Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cité Daimaâ
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام
الطب العام
خبير محلق لدى المحاكم

32. شارع الوحدة الإفريقية
(شارع ن سابقا) - قرية الجماعة
05 22 55 22 11 - الهاتف :
06 71 06 57 04 : المحمول

Casablanca , le : 04/03/2020

m² KHALIL IBRAHIM

361,00 x 3

+ Exforge 160mg

1 comprimé par mois (trois mois)

1083,00

EXP
LOT

09 2022
BMP74

3960

EXP
LOT

08 2022
BLY26

3960



611800103056 9
EXFORGE 5mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361.00 DH



903 (trois mois)



611800103056 9
EXFORGE 5mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361.00 DH



611800103056 9
EXFORGE 5mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361.00 DH

Exforge® 5 mg/160 mg
28 comprimés pelliculés

BOUALEM
Générale
Près les Tribunaux
Casablanca
GSM: 06 71 06 57 04